DLAAP/980

Casablanca, le 01/07/2024

$\underline{\text{OBJET}: \text{REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N°}}\\ \underline{\text{29/2024}}$

FOURNITURE DE GAZ ETALONS

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions:

- 1. Peut-on modifier la capacité de ces bouteilles de 3m3 sur le bordereau des prix que nous allons vous fournir ?
- 2. Peut-on utiliser "U " à la place de "m3 "?
- 3. Pour la ligne 3, est-ce-que cela doit impérativement être du SO2/ Air synthétique, ou peut-on proposer du SO2/azote ?

Réponses:

- 1. La capacité des bouteilles n'est pas spécifiée dans les exigences techniques ; le fournisseur peut donc proposer un conditionnement à sa convenance. La quantité minimale indiquée sur le bordereau des prix représente le minimum que le LPEE peut commander pendant la durée du marché.
- 2. Veuillez respecter le bordereau des prix détaillé estimatif relatif à l'appel d'offre mentionné en objet.
- 3. Concernant le SO2/AIR, il s'agit d'une exigence normative. Si le fournisseur ne dispose pas de SO2 dans l'air, il peut proposer du SO2/N2. Nous déciderons d'accepter ou non cette proposition lors de l'évaluation de la documentation technique.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

JAAP/980